

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de l'Insertion et de la Solidarité
Service de la Prévention et de la Lutte contre l'Exclusion (SEPLEX)

2021 DASES 281 : Subventions (120 212 euros) relatives au fonctionnement de six bagageries parisiennes au titre de 2022.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Pacte parisien de lutte contre l'exclusion, la collectivité parisienne souhaite inscrire dans la durée son soutien aux bagageries afin de « développer de nouveaux leviers pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables et à la rue ».

Les bagageries sont, en effet, des lieux où les personnes sans domicile fixe orientées par des associations intervenant dans le champ de la veille sociale peuvent entreposer leurs affaires afin de faciliter les démarches quotidiennes nécessaires à la construction de leur parcours d'insertion. Elles sont gérées par des associations et animées par des bénévoles qui assurent les permanences d'ouverture au public. Il ne s'agit pas de simples consignes anonymes. Plus de 400 bénévoles assurant l'accueil contribuent à créer un climat convivial, en offrant aux usager.es une possibilité de halte et aussi d'échange, si celui-ci est souhaité. Ils.elles s'efforcent de répondre aux besoins d'information et orientent vers les diverses structures d'intervention sociale adaptées aux problématiques des sans-abri.

La Ville de Paris souhaite que ces bagageries soient un outil d'intégration pour les usager.es. À cet effet, elle encourage les initiatives visant à les faire participer et à les rendre acteur.rices de la vie et du fonctionnement des bagageries (permanences assurées en tant que bénévoles, adhésion à l'association et possibilité de siéger au Conseil d'Administration).

Les bagageries représentent une ressource importante pour les acteur.rices de l'urgence sociale qui leur orientent des personnes sans domicile, domiciliées au préalable et suivies dans leurs démarches. Elles apportent une réponse matérielle qui favorise la mobilité de ces personnes et constituent un véritable vecteur de lien social.

Il existe à ce jour 10 bagageries qui fonctionnent à Paris. Trois d'entre elles sont installées au sein de bains douches municipaux : Bagages et Rue (Paris 4^{ème}) avec 17 casiers, la Bagagerie 188 située 188, rue de Charenton Paris 12^{ème} qui dispose de 100 casiers, et la Bagagerie 11000 potes située dans les Bains douches Oberkampf Paris 11^{ème} qui propose l'usage de 88 casiers. Ces bagageries disposent de locaux dans le cadre de conventions de mise à disposition signées avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS).

Une bagagerie, financée sur fonds propres, a ouvert en mai 2018 dans les locaux (la Crypte) de l'église Saint François Xavier (Paris 7^{ème}) avec 22 casiers disponibles, gérée par l'association Sourire de Saint François Xavier, en étroite collaboration avec la Bagagerie Antigél (15^{ème}).

Les six autres occupent des locaux indépendants entièrement dédiés à leur activité de bagagerie. Il s'agit de la bagagerie des Halles (association Mains Libres, Paris 1^{er}), la Bagagerie Cœur du Cinq (Paris 5^{ème}), la Bagagerie Solidaire 14 (Paris 14^{ème}), la Bagagerie Antigél (Paris 15^{ème}), la Bagagerie du Canal (Paris 19^{ème}) et la Bagagerie 20 (Paris 20^{ème}). Ces bagageries sont soutenues depuis leur création par la Ville de Paris, essentiellement pour couvrir leurs dépenses de loyer.

Globalement, les 6 bagageries financées en fonctionnement par la Ville de Paris mettent à la disposition de leurs usager.es un total de 272 casiers. Si l'on y ajoute les bagageries situées dans les Bains Douches parisiens, l'offre de casiers aux personnes sans domicile désirant utiliser les services des bagageries parisiennes, s'élève à un total de 481 casiers.

Ces capacités sont restées stable en 2021 avec des perspectives d'augmentation sur l'année 2022 grâce à la future ouverture du site définitif de la Bagagerie Solidaire 14, ainsi que le projet de création d'une nouvelle bagagerie dans le 17^e arrondissement, lauréat de l'édition 2021 du budget participatif.

Durant l'année 2020, malgré la mise en œuvre des mesures de prévention relatives à la propagation de l'épidémie de Covid-19, une mobilisation d'ampleur des bénévoles des bagageries a contribué à renforcer les actions en direction des grand.es exclu.es. Le maintien des permanences a ainsi permis aux plus de 500 usager.es d'accéder aux casiers et de bénéficier de la distribution de collations.

Au regard de l'intérêt social de l'action des six bagageries financées en fonctionnement par la Ville, j'ai l'honneur de demander à votre Assemblée :

- d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 48 554€ pour la bagagerie des Halles de l'association Mains Libres (1^{er}), soit la reconduction de la subvention accordée en 2021.
- d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 500€ pour la bagagerie de l'association La Bagagerie Cœur Du Cinq (5^{ème}), soit la reconduction de la subvention accordée en 2021.
- d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 158€ pour le site provisoire de la Bagagerie Solidaire 14, ainsi que de m'autoriser à signer l'avenant modifiant les modalités de paiement de la convention d'investissement signée le 30 janvier 2020.
- d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 000€ pour la bagagerie de l'association La Bagagerie d'Antigél (15^{ème}), soit la reconduction de la subvention accordée en 2021.
- d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500€ pour la bagagerie de l'association « Au bagage du Canal » (19^{ème}), soit une augmentation de 1 500€ par rapport à la subvention accordée en 2021.

- d'allouer, au titre de l'exercice 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500€ pour la bagagerie de l'association la Bagagerie 20 (20^{ème}), soit la reconduction de la subvention accordée en 2021.

Les fiches techniques jointes en annexe présentent de façon plus détaillée les organismes, les projets et les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris